

Conformément à l'article 28 de la loi 26-03 relative aux offres publiques sur le marché boursier telle que modifiée et complétée, le Conseil Déontologique des Valeurs Mobilières (CDVM) porte à la connaissance du public que le Crédit Immobilier et Hôtelier (CIH) a déposé le 5 février 2013 un projet d'offre publique de retrait visant les actions SOFAC, auprès du CDVM.

En conséquence de ce dépôt, le CDVM a demandé à la Bourse de Casablanca de procéder à la suspension de la cotation des titres SOFAC.

Ce projet d'offre publique de retrait porte sur les actions SOFAC non détenues par le CIH et BARID AL MAGHRIB, soit 12.326 actions. A l'issue de cette offre, SOFAC a l'intention de demander sa radiation de la Bourse de Casablanca.

Selon les dispositions de l'article 31 de la loi précitée, le CDVM dispose de 10 jours ouvrables pour examiner la recevabilité de ce projet.

Si le projet d'offre publique est déclaré recevable, ses principales dispositions ainsi que son calendrier seront publiés dans un avis de recevabilité.

La publication du présent avis marque le début de la période de l'offre.

CONTACT CDVM :

Tél : 05 37 68 89 71

E-Mail : operations_financieres@cdvm.gov.ma

DO/EM/001/2013

L'autorité qui veille sur votre épargne

Conseil Déontologique des Valeurs Mobilières